

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis met en place un programme *At the Market* sur le Nasdaq

Paris, le 29 mars 2021 – Collectis S.A. (Nasdaq: CLLS – Euronext Growth: ALCLS), société de biotechnologie de stade clinique utilisant ses propres technologies pour développer des produits de pointes fondés sur les cellules CAR-T allogéniques ingénierées (UCART) dans le domaine de l'immuno-oncologie, annonce la mise en place ce jour d'un programme de financement en fonds propres dit « *At-the-market* » (le « **Programme ATM** ») lui permettant d'émettre et de placer auprès d'investisseurs éligibles, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (« **ADSs** ») pour un montant total brut maximum de 125 millions de dollars dans le cadre d'un contrat de placement (*sales agreement*) conclu avec Jefferies LLC (« **Jefferies** »), en qualité d'agent placeur. Le calendrier des offres éventuelles d'ADSs dépendra de divers facteurs. Il est envisagé que le Programme ATM reste effectif jusqu'au 2 juin 2023, sauf résiliation anticipée conformément aux stipulations du contrat de placement ou atteinte du montant maximum du programme.

La Société envisage actuellement d'utiliser le produit net éventuel des émissions d'ADSs effectuées dans le cadre du Programme ATM pour (i) financer la recherche et le développement de ses produits candidats, (ii) poursuivre de nouvelles approches de thérapies humaines fondées sur sa technologie d'ingénierie des génomes au-delà de l'oncologie, (iii) financer d'autres activités sur son site de production de pointe à Raleigh, en Caroline du Nord, et (iv) financer son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Jefferies, en tant qu'agent placeur, mettra en oeuvre des efforts commercialement raisonnables afin d'assurer le placement, au nom de la Société, de toutes les ADSs que la Société souhaiterait émettre, conformément aux pratiques usuelles de Jefferies en matière de placement et de négociation. Le prix d'émission des actions nouvelles est susceptible de varier en fonction des conditions de marché et d'autres facteurs. Seuls les investisseurs éligibles (tels que détaillés ci-dessous) pourront souscrire des ADSs dans le cadre du Programme ATM.

Les actions ordinaires sous-jacentes aux ADSs seront émises par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément aux 13^{ème} et/ou 15^{ème} résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 29 juin 2020 (ou à toute autre résolution de même nature qui leur seraient substituées par les actionnaires dans le futur), dans la limite d'un nombre maximum de 12.799.700 actions (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune desdites résolutions), représentant une dilution potentielle maximum d'environ 29.74% sur la base du capital émis à ce jour, et avec une décote maximale n'excédant pas 15% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de chaque émission conformément aux termes des résolutions susvisées.

Le Programme ATM sera ouvert exclusivement aux catégories d'investisseurs définies dans les 13^{ème} et/ou 15^{ème} résolutions susmentionnées (ou toute autre résolution de même nature qui leur seraient substituées par les actionnaires dans le futur), à savoir (i) toutes personnes physiques ou morales, de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel ou ayant investi au moins 5 millions d'euros au cours des 36 derniers mois dans le secteur de la santé ou des biotechnologies et/ou (ii) toutes sociétés industrielles, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, actives dans

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

le secteur de la santé ou des biotechnologies, directement ou par l'intermédiaire d'une société affiliée. Les actions ordinaires nouvelles seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris et les ADSs sur le marché du Nasdaq.

A titre indicatif, dans l'hypothèse d'une émission d'ADSs dans le cadre du programme ATM représentant l'intégralité du montant total brut de 125 millions de dollars, à un prix unitaire de 19,14 dollars, soit le dernier prix de vente des ADSs constaté sur le Nasdaq le 26 mars 2021, un actionnaire détenant 1.0% du capital à la date du présent communiqué de presse verrait sa participation réduite à 0,9% du capital social après la réalisation de l'opération (calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la date de publication du communiqué de presse).

Durant l'exécution du Programme ATM, la Société informera dans le cadre de la publication de ses résultats trimestriels de l'utilisation faite du Programme ATM au cours du trimestre précédent et mettra à jour après chaque augmentation de capital l'espace dédié au Programme ATM sur son site internet (www.cellectis.com) afin d'informer les investisseurs français et étrangers à tout moment sur les principales caractéristiques de chaque émission effectuée dans le cadre du Programme ATM. Un communiqué dédié pourra par ailleurs être diffusé si la significativité d'une émission le justifiait.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « *Form F-3* » (incluant un prospectus) relatif aux ADSs de Cellectis a été enregistré auprès de la *Securities Exchange Commission* aux États-Unis et est devenu effectif. Avant de souscrire des ADSs, les investisseurs éligibles sont invités à lire le supplément au prospectus (*prospectus supplement*) et le prospectus initial (*accompanying prospectus*) qui y est joint, ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence. Les investisseurs éligibles peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet EDGAR de la SEC (www.sec.gov). Alternativement, une copie du supplément au prospectus (et du prospectus initial qui y est joint) relatif à l'offre peut être obtenue auprès de Jefferies LLC, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, ou par téléphone au +1877821-7388, ou par email à l'adresse suivante : Prospectus_Department@Jefferies.com. Aucun prospectus ne fera l'objet d'une demande d'approbation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »).

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou autres instruments financiers susvisés, et il ne peut y avoir aucune vente de ces actions ou autres instruments financiers dans un pays ou une juridiction dans lesquels une telle offre, sollicitation, achat, souscription ou vente serait illégal avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction. En particulier, il n'y aura pas d'offre au public d'ADSs en Europe.

Note spéciale relative aux déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives incluant notamment des déclarations concernant les valeurs mobilières offertes et l'utilisation envisagée du produit de l'émission envisagée. Les mots tels que "anticipe", "croit", "s'attend", "a l'intention", "projette", "anticipe" et "futur" ou des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences matérielles entre les résultats, performances et accomplissements actuels de Cellectis et les résultats,

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « *Form 20-F* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la SEC. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Collectis décline toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.

Pour plus d'informations, merci de contacter:

Contacts Media

Margaret Gandolfo, +1646-628-0300,
Communications Manager
Margaret.gandolfo@collectis.com

Conor McGlodrick, +1914-355-0927,
Zeno Group
Conor.Mcglodrick@zenogroup.com

Contact pour les relations avec les investisseurs

Simon Harnest, +1646-385-9008
VP of Corporate Strategy and Finance
simon.harnest@collectis.com

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens du Règlement Prospectus 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés tel que ce terme est défini à l'article 2e) du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des titres de la Société ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres de la Société aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre serait considérée comme illégale. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act.